

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
Du mardi 5 novembre 2024

Nombre de

conseillers

En exercice : 8

Présents : 6

Votants :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Date de  
convocation :  
29/10/2024

Date d'affichage :  
29/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq novembre à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Dominique MONNIER, Roger BRUN, Sonia FAGOT, Isabelle LELIARD.

Absents excusés : Valentin TRESY donne procuration à Sonia FAGOT, Pierre MIDOL donne procuration à Laurent MASSON

Secrétaire de séance : Isabelle LELIARD

**OBJ. : Validation de la nouvelle convention fourrière avec la SPA**

Par lettre recommandé du 30 octobre de la Société Protectrice des Animaux de BIARNE dans laquelle elle nous informe d'une nouvelle convention fourrière qui remplacera celle que nous avons en notre possession.

La Convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 3 ans,

La facturation se fera sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages de France soit 1.2001€ par habitant sur la base du dernier recensement connu, soit 99 x 1.2001 = 118.81€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte la nouvelle convention fourrière proposée par la SPA de BIARNE,

Autorise le Maire à signer les documents afférents,

Pour extrait certifié conforme, ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits,

Le Maire  
Laurent MASSON

La Secrétaire de séance  
Isabelle LELIARD